

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 16.19 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 20
- Présents : 14
- Votants : 18 (4 procurations)
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2019

Le huit octobre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le premier octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : BAGARD Marcel, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, FRANCOU Edmond, GAY Robert, LACHAMP Jean-Jacques, MAGNAN Jean-Michel, MATHIEU Bernard, MORENO Juan, REY Jean-Louis, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TROCCHI Jean-Marie.

Représentés :

- DELAUP Luc représenté par SIGAUD Jean-Yves à qui il a donné procuration
- D'HEILLY Alain représenté par MATHIEU Bernard à qui il a donné procuration
- MAGNUS Philippe représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration
- SCHULER Jean représenté par REY Jean-Louis à qui il a donné procuration

Absents excusés : MOULLET Albert, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Mandat spécial accordé à M. Damien DURANCEAU, quatrième vice-président

Le président propose d'accorder un mandat spécial à Damien DURANCEAU, quatrième vice-président délégué au tourisme, afin de représenter la CCSB le 15 octobre 2019 à Paris dans le cadre de la présentation officielle du parcours 2020 du Tour de France.

Le président propose que les dépenses engagées par M. DURANCEAU pour l'exécution de ce mandat spécial soient remboursées au réel, sur présentation de justificatifs.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- donne un mandat spécial à M. Damien DURANCEAU dans le cadre de la présentation officielle du parcours 2020 du Tour de France ;
- approuve le remboursement des dépenses engagées M. Damien DURANCEAU pour l'exécution de ce mandat ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce mandat ainsi que tout acte relatif au remboursement des dépenses occasionnées, selon leur montant réel.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

